

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 11 juin 2024**

**Phase 2 de  
l'extension de la ligne  
17 du tramway Lancy  
Pont-Rouge –  
Annemasse Les  
Glières - Admission  
des candidatures à  
remettre une offre  
dans le cadre du  
marché de travaux  
Revêtement Pavés**

**Convocation du : 4 juin 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

**N° BC\_2024\_0050**

**Excusés :**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la commande publique, en vue de la passation du marché de travaux pour le lot Revêtement Pavés – Phase 2 de l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont rouge – Annemasse les Glières.

L'avis de marché a été envoyé le 10 avril 2024 au BOAMP, au JOUE et sur le portail acheteur du mandataire et sur le site de TERACTION.

Les travaux ont pour objet la réalisation de revêtements pavés sur la plateforme Tram et hors plateforme Tram.

Les travaux ne font pas l'objet d'un allotissement. Ils ne sont pas décomposés en tranches.

Le nombre de candidats admis à soumissionner est au minimum de 1 et au maximum de 5.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché de travaux qui sera conclu pour une durée de 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 26 avril 2024 à 14h00.

A cette date, 4 plis ont été réceptionnés dans le cadre de la phase Candidatures :

- pli n°01 – DURAND PAVAGE – Les Petits Brus – Mialaure – 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
- pli n°02 – ENTREPRISE DE FILIPPIS – 175 avenue des Frères Lumière – 69726 GENAY Cedex
- pli n°03 – Groupement conjoint solidaire MITHIEUX TP (mandataire) – ALPES PAVAGE – HEXASTONE – 3 rue des Frères de Montgolfier - SEYNOD – 74602 ANNECY Cedex
- pli n° 04 – STE D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS – 479, route de l'Oratoire – 74330 SILLINGY

Aucune candidature n'a été réceptionnée hors délai.

L'analyse des candidatures a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des candidatures a été présenté pour avis à la Commission d'appel d'offres réunie le 7 mai 2024.

Sur la base de celui-ci, la commission propose au Bureau communautaire d'admettre les candidatures des entreprises suivantes à remettre une offre :

- DURAND PAVAGE – Les Petits Brus – Mialaure – 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
- ENTREPRISE DE FILIPPIS – 175 avenue des Frères Lumière – 69726 GENAY Cedex
- Groupement conjoint solidaire MITHIEUX TP (mandataire) – ALPES PAVAGE – HEXASTONE – 3 rue des Frères de Montgolfier - SEYNOD – 74602 ANNECY Cedex
- STE D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS – 479, route de l'Oratoire – 74330 SILLINGY,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ADMETTRE les candidats ci-après à remettre une offre dans le cadre de la consultation susvisée :

- DURAND PAVAGE – Les Petits Brus – Mialaure – 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
- ENTREPRISE DE FILIPPIS – 175 avenue des Frères Lumière – 69726 GENAY Cedex
- Groupement conjoint solidaire MITHIEUX TP (mandataire) – ALPES PAVAGE – HEXASTONE – 3 rue des Frères de Montgolfier - SEYNOD – 74602 ANNECY Cedex
- STE D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS – 479, route de l'Oratoire – 74330 SILLINGY

D'AUTORISER le Président ou son représentant à effectuer toutes les diligences requises pour l'admission des candidatures et la poursuite de la procédure.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*